

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération N° 2023-20 : Marché à bon de commande pour missions de maîtrise d'œuvre VRD

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William,

Étaient absents et excusés : GUITHON Bernard, CROUZET Louissette, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

Pouvoirs : Christelle MAYET donne pouvoir à Isabelle OUGIER, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : William PISTOLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de conclure un contrat avec le bureau d'études CM AMENAGEMENT pour les missions de maîtrise d'œuvre pour un montant annuel maximum de 40 000.00 € H.T.

Les missions de maîtrise d'œuvre du contrat pourront porter sur les études, les travaux et l'exploitation afférents à l'aménagement et aux infrastructures de la commune et notamment :

- Voirie-éclairage public
- Création de voies nouvelles
- Réseau d'électricité et de télécommunications
- Aménagements urbains et paysagers
- Faisabilité et création de parking
- Viabilisation de parcelles ou d'ensemble fonciers
- Construction d'ouvrages techniques de génie civil
- Etudes concernant la gestion des eaux pluviales
- Réseaux d'eau potable

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat faite par CM AMENAGEMENTS et propose de le valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat proposé par la SARL CM AMENAGEMENTS
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat , ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

